Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 081-248100497-20260928-2026DEL53-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

Le 28 septembre 2026, à 20 heures 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Val 81, sous la présidence de Madame VIGROUX Myriam, Présidente.

Membres présents :
M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NEGRE Daniel, Mme BAYSSE Nicole, M. MIOT Bernard, Mme AT Caroline (suppléante de M. ALMAYRAC Jean-Jacques), Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, Mme HOULES Myriam (suppléante de M. COUGOUREUX Rolland), M. LEBAS Brice, Mme BARBANCE Ghislaine, Mme DELPERIE Laurence, M. ARMAND Franck, Mme GOMEZ Ghislaine, Mme CHAZOTTES Fabienne, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. SOULAGES Jérôme, M. MÉLÉSI Olivier, M. PYRONNET Jean Marie, M. CRAYSSAC Claude, Mme FRÉDÉRIC Sophia, M. HEINISCH-FOUQUES Patrice, Mme RECOULES Valérie, M. FARENC Théo, Mme PELLESCHI Emmanuelle, Mme FRAYSSINET Emilie.

Membres représentés :
Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine), Mme GRANDET Manon (pouvoir à M. ROUDIER Didier), Mme MARIETTA Clémence (pouvoir à M. PYRONNET Jean Marie).

Membres excusés :
M. ASSIÉ Jérémy.

Secrétaire de séance :
M. HEINISCH-FOUQUES Patrice.

DELIBERATION N° 2026/53

Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement non Collectif de l'année 2025

Membres en exercice	34
Quorum	18
Membres présents	30
Membres représentés	3
Membres avec voix délibérative	33

Madame la Présidente expose au Conseil communautaire que l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS du SPANC).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il doit faire l'objet d'une présentation devant l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'approuver ledit rapport établi pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité de membres présents ou représentés, approuve le RPQS 2025 du SPANC dont une copie est ci-annexée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,
Myriam VIGROUX.

Le Secrétaire de séance,
Patrice HEINISCH-FOUQUES.

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 081-248100497-20260928-2026DEL53-DE

Acte certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le ..... et de la publication le .....

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 081-248100497-20260928-2026DEL53-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

assainissement non collectif

Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2025

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 3

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 4

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 5

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 5
2.2. RECETTES 5

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 6

3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 6

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 7

4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES 8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81
- Nom de l'entité de gestion: assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes

➢ Compétences liée au service

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges
☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Andouque, Assac, Cadix, Courris, Crespinet, Faussergues, Fraissines, Lacapelle-Pinet, Le Dourn, Lédas-et-Penthiès, Padiès, Saint-Cirgue, Saint-Grégoire, Saint-Julien-Gaulène, Saint-Michel-Labadié, Saussenac, Sérénac, Trébas, Valence-d'Albigeois
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ..... ☐ Non

➢ Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation : 24/01/2023 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : AQUALYS
- Date de début de contrat : 13/02/2023
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2023
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2026
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 3
- Nature exacte de la mission du prestataire :

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 4 065 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 5 559.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : **Extrapolation statistique**

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 73,12 % au 31/12/2025. (73,19 % au 31/12/2024).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.
Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de 100 (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs	**Au 01/01/2025**	**Au 01/01/2026**
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en €	130€ pour la conception et 130€ pour la réalisation	130€ pour la conception et 130€ pour la réalisation
Tarif du contrôle des installations existantes en €	100€ (190€ en cas de vente)	100€ (190€ en cas de vente)
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/04/2024 effective à compter du _01/05/2024 fixant redevances applicables aux contrôles effectuées au titre du SPANC

2.2. Recettes

	Exercice 2024	**Exercice 2025**
	Collectivité	**Collectivité**
Facturation du service obligatoire en €	11 990€	25 175€
Facturation du service facultatif en €		
Autres prestations auprès des abonnés en €		
Contribution exceptionnelle du budget général en €	0€	0€
Autre en € :		

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

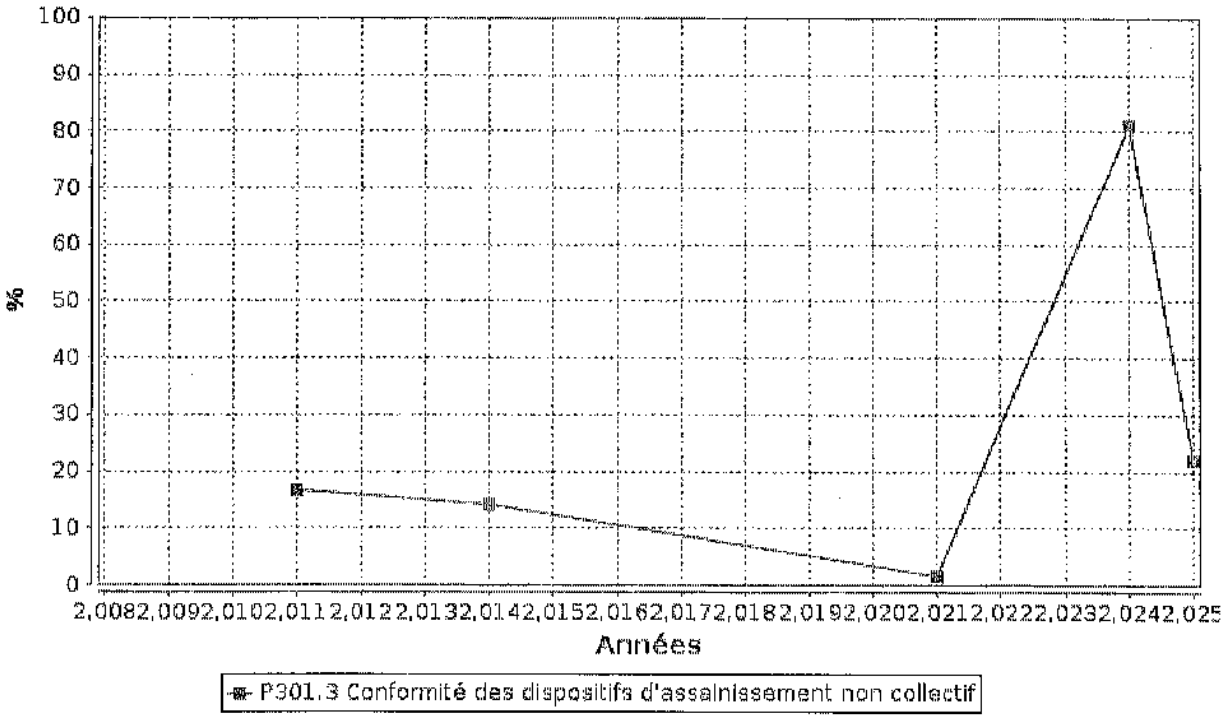
- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.**

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	509	159
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	2 036	2 157
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	1 140	314
Taux de conformité en %	81	21,9

- Commentaire concernant le nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité : **Extrapolation statistique**
- Commentaire concernant le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service : **Extrapolation statistique**
- Commentaire concernant les autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement : **Extrapolation statistique**


100
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
%
2,008 2,009 2,010 2,011 2,012 2,013 2,014 2,015 2,016 2,017 2,018 2,019 2,020 2,021 2,022 2,023 2,024 2,025
Années
P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux **réalisés** durant l'exercice budgétaire **2025** est de ___0_ €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	**Montants prévisionnels des travaux en €**
Mise en place d'un outil de suivi par informations géoréférencées	3 000€

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le 01/10/2026
ID : 081-248100497-20260928-2026DEL53-DE